

Direction générale

Affaire suivie par : Audrey BERTRAND

Décision N°063/DG/2025-2026

**portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration
(remplace la décision n° 005/DG/2025-2026)**

Le directeur général,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté-cadre du 30 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'administration et aux formations spécialisées au sein du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère chargé de la transition énergétique ;
- Vu l'arrêté du 30 août 2022 relatif à la composition et au mode de scrutin des comités sociaux d'administration et des formations spécialisées au sein des services du ministère chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique ;
- Vu le procès-verbal des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et la publication en ligne des résultats électoraux pour les comités sociaux d'administration au sein des services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique et de certains services du Secrétariat d'Etat à la mer ;

Décide :

Article 1er :

A compter du 23 janvier 2026, la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de l'ENSM est fixée comme suit :

Représentants de l'administration
François LAMBERT, directeur général et président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration
Delphine DESCHAMPS, directrice générale des services
Laure PRUNIERES, directrice des ressources humaines
Véronika ROUS, directrice du site du Havre
Luc VARIN, directeur du site de Saint-Malo
Pascal LEBLOND, directeur du site de Nantes
Cyril DELHER, directeur du site de Marseille

Représentants du personnel – SNESM UNSA Développement Durable	
Titulaires	Suppléants
Fabienne PERROT, Le Havre	Marie-Eve DUBOIS, Saint-Malo
Franck PETITJEANNOT, Saint-Malo	Florent AUSSY, Marseille
Céline CRAVEREAU, Marseille	Laurent SALVATI, Marseille
Jean AVRIL, Marseille	Bruno EON, Nantes
Lionel DRUAUX, Le Havre	Julien TOURY, Saint-Malo
François CHAMPION, Le Havre	Christophe PATRIER Le Havre
Jean-Yves BRIAND, Saint-Malo	Marine MOULIN, Saint-Malo

Membres de plein droit
Grégory COLOMER, conseiller de prévention
Frédéric BLOND, assistant de prévention du site du Havre
Gaëtan SPANO, assistant de prévention du site de Marseille
Jean LELONG, assistant de prévention du site de Saint-Malo
Camille ANDRE, assistante de prévention du site de Nantes
Claire-Marie N'GUESSAN, inspectrice santé et sécurité au travail du Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
Dr Héloïse DE ROMANET - AISMT 13 Marseille, médecin de prévention pour le site de Marseille
Dr Marie-Anne MERDRIGNAC, DR Sylvie GALISSON- DREAL BRETAGNE, médecins de prévention pour le site de Saint-Malo
Dr G.GUSTIN et Dr Morgane PINEAU-MORIN, - SMIE, médecins de prévention pour le site de Nantes
Dr Nadia ANANIVI- SANTRA PLUS, médecin de prévention pour le site du Havre

Article 2 :

Audrey BERTRAND est désignée comme secrétaire administrative.

Article 3 :

La décision n°005/DG/2025-2026 est abrogée à compter 23 janvier 2026

Article 4 :

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait au Havre, Le 23 janvier 2026

Le Directeur Général de l'ENSM

M. François LAMBERT

